

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mai à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 11 mai 2022

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, Jean Duval, Robert Genty, François Gabrion, Marianne Pierre, Séverine Jousselin, Stéphane Roy (en visio-conférence)

Étaient absentes excusées :

Valérie Hérold qui a donné procuration à François Gabrion
Caroline Ménager qui a donné procuration à Marianne Pierre

Secrétaire de séance : Michèle Dolléans

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Zone 30
- Achat du commerce (projet commerce & logements)

Le conseil municipal donne son accord.

2022 - 020

REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES
--

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil, que compte tenu de l'inflation, une augmentation des tarifs périscolaires. Après avoir échangé, une hausse de 4% sur les tarifs du restaurant scolaire, et une hausse de 2 % sur les tarifs périscolaires, est acceptée. (soit une hausse de 0.11 cts par repas pour la dernière tranche de quotient) à l'exception des Tarifs 1, 2 et 3 de la cantine qui sont maintenus à 1€.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE			
	Quotient CAF	cantine	panier repas
Tarif 1	<198 à 331 €	1.00 €	1.00 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1.00 €	1.00 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	1.00 €	1.00 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2.53 €	1.73 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3.17 €	2.16 €
Tarif 6	> 1200 €	3.81 €	2.59 €

TARIFS PERISCOLAIRES			
	Quotient CAF	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir
Tarif 1	<198 à 331 €	1.45 €	0.98 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1.81 €	1.20 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	2.17 €	1.43 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2.41 €	1.62 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3.02 €	2.02 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3.61 €	2.41 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Quotient CAF	1/2 journée sans cantine	1/2 journée avec cantine	Journée avec cantine
Tarif 1	<198 à 331 €	3,08 €	4,55 €	6,08 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	5,11 €	6,96 €	9,51 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	7,15 €	9,37 €	12,94 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	8,17 €	10,64 €	14,72 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	9,19 €	12,29 €	16,88 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	10,21 €	13,93 €	19,03 €

PENALITES

	Quotient CAF	Pénalités cantine	Pénalités accueil de loisirs	Pénalités périscolaire
Tarif 1	<198 à 331 €	2,96 €	3,06 €	2,88 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	3,69 €	5,10 €	3,59 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	4,45 €	7,14 €	4,32 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	4,94 €	8,16 €	4,79 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	6,20 €	9,18 €	6,02 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	7,45 €	10,20 €	7,20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022

2022 - 021

CREATION DE POSTE

Bertrand Hauchecorne informe le conseil municipal qu'un agent est présent au sein de la collectivité depuis 2019, que cet agent a déjà bénéficié de 3 renouvellements de contrat, et qu'il donne entière satisfaction,

Il convient de modifier le tableau des effectifs.

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe

Le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 31/35e

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2022

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, chapitre 012
- Demande au Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

	PLAN CANICULE
--	----------------------

Bertrand Hauchecorne présente le plan canicule.

Un courrier & un questionnaire seront distribués, par les élus, aux personnes de plus de 70 ans afin de savoir celles qui souhaitent s'inscrire.

2022 - 022	REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC - GRDF
-------------------	---

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Le montant de la redevance 2022 est de 554 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette redevance.

	ZONE 30
--	----------------

Suite à la réunion publique et à la commission travaux, le conseil municipal étudie le plan du projet de zone 30 dans les rues suivantes : rue des Cerisiers, impasse des Cerisiers, rue des Écoles, une partie de la rue Jean Moulin, et rue des Muïds. Un cahier des charges sera rédigé et transmis à plusieurs entreprises.

	INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS MUNICIPAUX
--	--

● **Projet logements & commerce :**

Les élus et Bertrand Hauchecorne ont reçu les représentants de Logem Loiret concernant le local commercial qui fait partie du projet « commerce & logements ».

Après cette rencontre, et échanges entre élus, la commune souhaite acquérir ce local, pour un montant de 173 000 €, et la cession du bail emphytéotique du logement situé au 460 rue de l'Auvernat.

Un commerçant a fait part de son intérêt pour ce local. Un rendez-vous avec Logem Loiret est prévu et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

● **Rue de la Perrière**

La réunion d'information sur les travaux avec les riverains s'est déroulée le samedi 14 mai. Les travaux ont débuté le 17 mai par le bas de la rue.

● Conseil des Citoyens

Une séance est prévue le 14 juin 2022, salle Raboliot. A cette occasion, Elsa Baron du Petr Pays Loire Beauce sera présente pour une consultation sur la biodiversité.

● Agenda 2030

Un groupe de pilotage composé de Stéphane Roy, Bertrand Hauchecorne, Michèle Dolléans, Marianne Pierre et Alain Damar se réunira le 10 juin.

2022-023	RESILIATION DE BAIL EMPHYTHEOTIQUE
----------	------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que LogemLoiret a construit un logement individuel sur un terrain donné à bail emphytéotique par la commune situé 460 rue de l'Auvernat.

Par acte du 31 mars 2000, la commune de Mareau aux Prés a donné à bail emphytéotique, pour une durée de 55 ans, à LogemLoiret un terrain de 1216 m² cadastré Section ZB n°163.

La Commune ne souhaitant pas devenir pleinement propriétaire du site au terme des emphytéoses prévues respectivement en 2055, il a été convenu avec LogemLoiret de procéder à la cession et la résiliation anticipée subséquente du bail emphytéotique. LogemLoiret s'acquittera pour cela d'un montant de 25 147€.

Cette somme est calculée pour une date de rupture prévisionnelle au 31 décembre 2022, elle pourra être réajustée de manière non substantielle en fonction de la date effective de signature de l'acte authentique. Me Louessard, notaire à Orléans, rédigera les actes authentiques à intervenir. Les frais d'acte seront à la charge de LogemLoiret.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent la résiliation du bail emphytéotique, et la vente du foncier à LogemLoiret, moyennant la somme globale de 25 147€ qui sera versé par LogemLoiret à la Commune.

2022-024	ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL
----------	-----------------------------------

LogemLoiret a entrepris la construction d'un ensemble immobilier sur un terrain situé rue Saint Fiacre, cadastré section AB 270 et 271 pour une surface de plancher créée de 526,70m².

Le permis de construire a été accordé par arrêté et affiché en mairie le 27 janvier 2022.

Cet ensemble immobilier devra comporter à son achèvement un bâtiment élevé, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, à usage mixte d'habitation et de commerce (1 commerce, 1 logement collectif au-dessus du commerce, 4 logements individuels).

LogemLoiret propose à la commune d'acquérir ce local commercial (avec son garage), suite au désistement d'un acquéreur, afin de poursuivre sa dynamique commerciale du secteur et pouvoir proposer de nouveaux logements locatifs sur son territoire.

La surface utile du commerce sera de 103,63m². Le prix d'acquisition est de 173.000€ HT, hors frais de vente.

Une promesse unilatérale de vente sera signée devant notaire, avec un dépôt de garantie de 25.000€. Le solde sera versé en 2023, afin de pouvoir inclure cette opération dans le budget d'investissement du prochain exercice.

Me Louessard, notaire à Orléans, sera chargé de la rédaction des actes authentiques à intervenir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent l'acquisition du local commercial à LogemLoiret au prix de 173.000€ HT hors frais de vente.

	COMPTES RENDUS DE REUNIONS
--	-----------------------------------

Bertrand Hauchecorne propose aux présidents de commission d'établir un compte rendu après chaque réunion, afin qu'ils soient diffusés à l'ensemble du conseil.

AFFAIRES DIVERSES

- Journée ramassage des déchets

Michèle Dolléans informe qu'une journée de ramassage des déchets est organisée le 2 juillet à partir de 15h. Le rendez-vous est fixé place de la halle. Les différents déchets seront déposés à la déchetterie de Cléry Saint André

L'information sera diffusée aux administrés.

- Ligue pour la protection des oiseaux

Bertrand Hauchecorne a reçu des représentants de cette ligue du Loiret organisera sur notre commune un recensement des nids d'hirondelles de fenêtre.

Ce projet est mené dans le cadre de « Sciences Participatives ». Des bénévoles de la ligue seront présents sur Mareau aux Prés pour le comptage des nids d'hirondelles sur les façades des maisons dans les semaines : du 16 au 22 mai, du 20 juin au 26 juin , du 4 au 10 juillet, du 25 au 31 juillet et du 8 au 4 aout.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Prochain conseil municipal :

Mardi 5 juillet 2022 à 18h45

Réunion d'adjoints : 15 juin à 18h30 & le 4 juillet à 18h30

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		A. DAMAR	
R. GENTY		C. MONTDAMERT	
C. MENAGER		E. COUADIER	
S. ROY		V. HEROLD	
MC. MALET		J. DUVAL	
F. GABRION		S. JOUSSELIN	
JC. YEHOUESSI		M. PIERRE	
M. DOLLEANS			